

## • Fourniret: pas de débats dans les médias

La cour d'assises des Ardennes, qui juge Michel Fourniret pour sept meurtres aggravés au côté de son épouse Monique Olivier, a rappelé aujourd'hui que les débats entre les acteurs du procès sur les faits examinés devaient se dérouler devant la cour et non dans les médias.

En début d'audience aujourd'hui, Me Richard Delgenes, l'un des avocats de Monique Olivier, s'est élevé contre la participation de Me Gérard Chemla, un avocat des parties civiles, à l'émission de télévision "Mots croisés" diffusée hier soir sur France 2 et consacrée au procès Fourniret.

"Si la médiatisation des grands procès est aujourd'hui un phénomène que nul ne remet en cause, il convient de rappeler à chacun que la conviction de la cour et du jury ne peut se fonder que sur des arguments qui ont été contradictoirement débattus à l'audience", a fait savoir dans un communiqué remis à l'AFP le magistrat chargé des relations avec la presse, Christophe Aubertin. "Ce principe est la garantie d'un procès équitable dans un Etat de droit. "

Source: AFP